



Le Val d'Anjou

■ Les paysages

Dans le Val d'Anjou, la dissymétrie entre les deux rives de la Loire est la plus nette : les coteaux de tuffeau de la rive gauche s'opposent à la grande plaine protégée par la levée de la rive droite.

Sur la rive gauche, étroite, se dressent les coteaux calcaires dans lesquels s'ouvrent les troglodytes, le patrimoine bâti typique du territoire. Sur la rive droite, la levée sépare la Loire de la plaine cultivée, le val d'Authion. Autrefois bocager, ce territoire fertile a aujourd'hui une vocation semencière, horticole et maraîchère qui n'a cessé de s'intensifier.

De part et d'autre de la Loire, le bâti en tuffeau et ardoises confère au fleuve un caractère pittoresque. Enfin, sa ripisylve, ses prairies alluviales et ses bancs de sables lui donnent une image naturelle et attractive.



- Allonnes
- Andard
- Avoine
- Beaufort-en-Vallée
- Blou
- Bourgueil
- Brain-sur-Allonnes
- Brain-sur-l'Authion
- Brion
- Chênehutte-Trèves-Cunault
- Chouzé-sur-Loire
- Corné
- Fontaine-Guérin
- Gée
- Gennes
- Ingrandes-de-Touraine
- La Bohalle
- La Chapelle-sur-Loire
- La Daguenière
- La Ménitré
- Les Rosiers-sur-Loire
- Le Thoureil
- Longué-Jumelles
- Mazé
- Montsoreau
- Neuillé
- Parnay
- Restigné
- Saint-Clément-des-Levées
- Saint-Martin-de-la-Place
- Saint-Mathurin-sur-Loire
- Saint-Nicolas-de-Bourgueil
- Saint-Patrice
- Saint-Philbert-du-Peuple
- Saint-Rémy-la-Varenne
- Saumur
- Souzay-Champigny
- Turquant
- Varennes-sur-Loire
- Villebernier
- Vivy



■ Le Val d'Anjou

■ Les cours d'eau

La Loire et sa végétation exubérante donnent un aspect naturel au paysage. Ce trait de caractère du Val d'Anjou est fortement apprécié par les habitants et les touristes pour la détente et les loisirs.

La ripisylve, la végétation typique des bords de cours d'eau, est constituée de frênes, de saules et d'aulnes. Elle joue un rôle important pour la qualité de l'eau et la stabilisation des berges. Les espaces de transition entre trame verte (le végétal) et trame bleue (l'eau) sont importants pour un grand nombre d'espèces.

Aujourd'hui, l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de l'Authion est en charge d'améliorer la qualité de l'eau et de favoriser la nature dans ce paysage modifié.

■ Les cultures du Val d'Authion

Les cultures spécialisées (horticulture, maraîchage, semences) sont très présentes sur le Val d'Authion et participent à la renommée agricole de la région.

Cette mosaïque de cultures jouxte le bocage de l'Authion, héritage de l'activité d'élevage, autrefois très présente. Les haies, bosquets et mouillères participent au maintien de certaines espèces mais sont de plus en plus rares, suite à la mécanisation de l'agriculture.



■ Les bocage du Val d'Anjou

Le bocage est un paysage constitué d'une mosaïque de prairies et de cultures diversifiées au sein d'un maillage de haies. Il a été créé par l'homme à partir du XVIII^e siècle lors du développement de l'élevage puis du partage des terres après la Révolution.

Les haies sont le plus souvent doublées d'un fossé destiné à drainer l'excédent d'eau des prairies vers l'Authion. Le Frêne, élément caractéristique, est traditionnellement taillé en têtard pour fournir au bétail du fourrage estival. Le bocage est un paysage dit multifonctionnel :

- écologique car il sert d'habitat pour de nombreuses espèces végétales et animales ;
- zone tampon car la haie sur talus régule le ruissellement et l'infiltration des nitrates ;
- productif lorsque la haie accueille en son sein des auxiliaires de culture.

Tous ces « services » rendus sont liés à la physionomie des haies (nombre de strates, nombre d'espèces, présence de talus), et leur maillage (position dans la parcelle, nombre de connexions...).

■ Tendances d'évolution, entre 1991 et 2007, des surfaces occupées par :

urbanisation



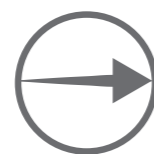
de 10 % à 12,5 % du territoire

boisements



stable à environ 5 % du territoire

terres arables



stable à environ 55 % du territoire

prairies mésophiles



de 17,5 % à 14 % du territoire

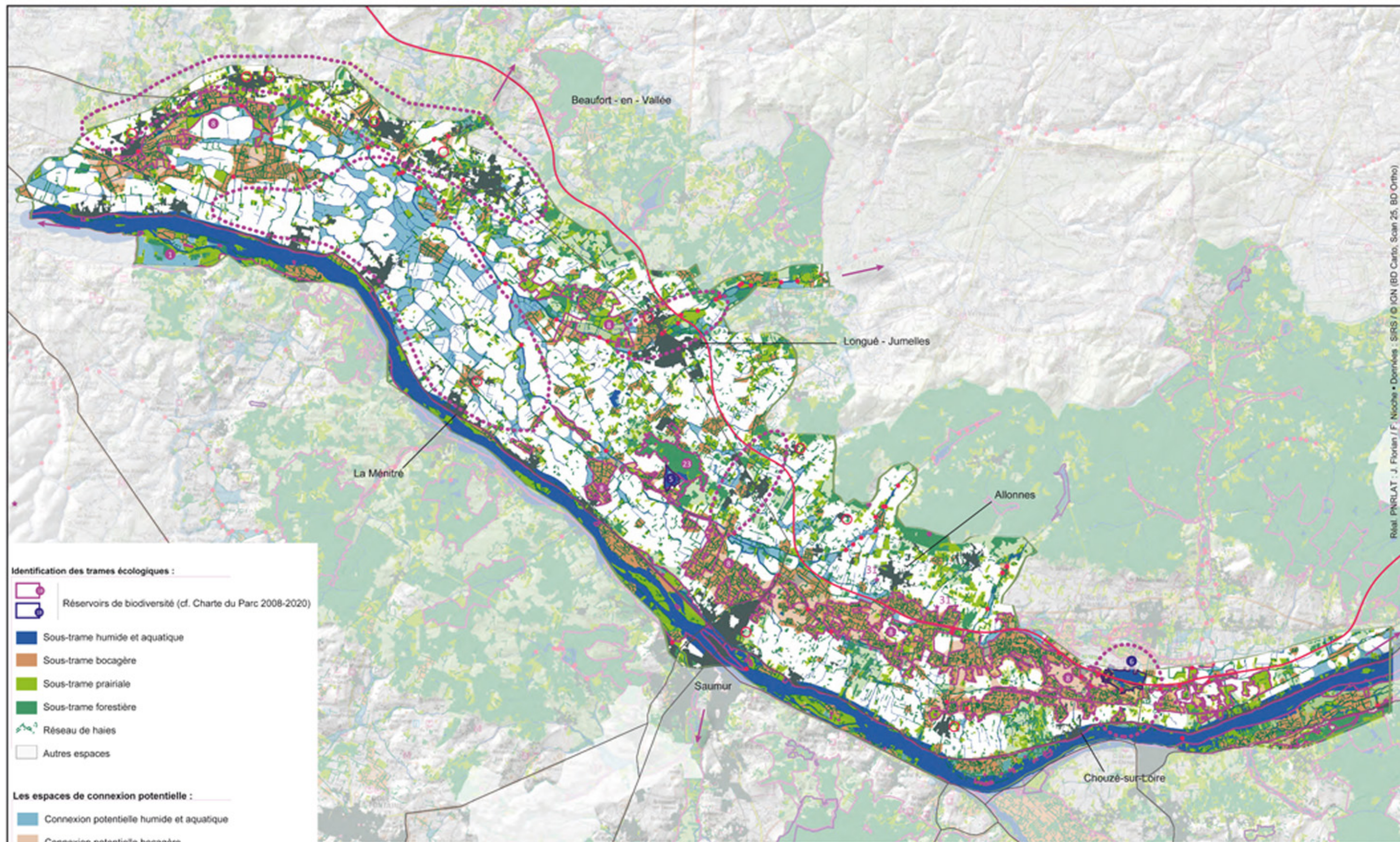
Ces tendances ne rendent pas compte de la répartition des surfaces sur le territoire : la stabilité ne signifie pas que leur localisation n'a pas varié au cours du temps.

■ L'urbanisation et les infrastructures

Du fait de la proximité d'Angers et de l'autoroute A85, la pression foncière sur les terres agricoles est forte dans le Val d'Anjou. Les espaces urbanisés, qui représentaient près de 10 % du territoire en 1991, comptaient pour plus de 12 % en 2007. L'espace agricole et naturel le plus étendu du Val d'Anjou, non-fragmenté par l'urbanisation et les infrastructures, s'étend à 1 175 ha. La moyenne des différentes unités paysagères du Parc est de 800 ha.

■ Les peupleraies

Dans le Val d'Anjou, la peupleraie est une structure récurrente du paysage, qui s'est légèrement développée durant les dernières décennies. Elle représentait 3,4 % de la superficie du Val d'Anjou en 2007. Appréciées pour leur valeur économique, elles participent à la fermeture des paysages et peuvent avoir des conséquences importantes sur la diversité écologique selon leur taille et leur gestion.



Identification des trames écologiques :

- Réservoirs de biodiversité (cf. Charte du Parc 2008-2020)
- Sous-trame humide et aquatique
- Sous-trame bocagère
- Sous-trame prairiale
- Sous-trame forestière
- Réseau de haies
- Autres espaces

Les espaces de connexion potentielle :

- Connexion potentielle humide et aquatique
- Connexion potentielle bocagère
- Connexion potentielle prairiale
- Connexion potentielle forestière

Éléments ayant un impact important sur la TVB :

- Rencontre des connexions potentielles et de l'urbanisation
- Obstacle à l'écoulement (barrages, seuils...)
- Autoroute (élément ayant un fort impact paysager et écologique)

Éléments ayant un impact potentiel sur la TVB :

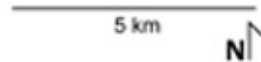
- Routes principales
- Milieux urbanisés majeurs

Continuité au-delà de l'unité paysagère :

- Trame écologique et/ou paysagère structurante

Les recommandations :

- Zones à enjeux majeurs pour le paysage



Recommandations



Zones à enjeux majeurs pour le paysage

Sur ces zones, la préservation et la restauration de la trame verte et bleue est un enjeu majeur.

Prise en compte des éléments du paysage dans les documents d'urbanisme

Directions Départementales des Territoires
Chambres d'Agriculture

Trames vertes et bleues existantes



Réservoirs de biodiversité (cf. Charte du Parc 2008-2020)

Les sites naturels exceptionnels (SNE) et les zones écologiques majeures (ZEM) sont décrits et caractérisés dans la Charte du Parc.

Mise en place de Contrats Natura 2000
Mise en place de Mesures Agri-Environnementales
Protection dans les documents d'urbanisme

Parc naturel régional
Chambres d'Agriculture
Directions Départementales des Territoires
Syndicat Mixte du SCoT du Saumurois
Conseil régional (SRCE)
Le Parc vous accompagne lors de l'élaboration des documents d'urbanisme



Sous-trame existante humide et aquatique



Sous-trame existante bocagère

Les trames vertes et bleues existantes sont identifiées par un classement de l'occupation du sol par sous-trame.



Sous-trame existante prairiale



Sous-trame existante forestière



Réseau de haies

Le réseau de haies est cartographié sur la base de la photo aérienne de 2007.

Inventaire des zones humides

Engagement de chartes forestières
Documents de gestion forestière durable

Classement des haies par les Plans Locaux d'Urbanisme,
Incitation à la plantation de haies
Entretien des haies existantes (taille en têtard)

Chambres d'Agriculture, ONF, CRPF

Le Parc vous accompagne lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, Conseil Général, fiches techniques du Parc sur l'entretien des haies

Trames vertes et bleues potentielles



Sous-trame potentielle humide et aquatique



Sous-trame potentielle bocagère

Les zonages identifiés par le Système d'Information Géographique sont des connexions potentielles entre les milieux.



Sous-trame potentielle prairiale



Sous-trame potentielle forestière

Gestion écologique des cours d'eau (ripisylve, obstacles)
Mise en place de Contrats Natura 2000
Mise en place de Mesures Agri-Environnementales
Prise en compte dans les documents d'urbanisme
Amélioration des connaissances du territoire

Gestionnaires de sites Natura 2000, Conseil régional (SRCE), Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Agence de l'eau, Entente Interdépartementale/SAGE Authion, Conservatoire des Espaces Naturels, Fédérations de Chasse, Fédérations de Pêche

Éléments ayant un impact potentiel sur la TVB



Route principale

Les routes peuvent fragmenter fortement de l'espace et limiter voire empêcher le déplacement des espèces. En revanche, sur les bords de routes, si la gestion est adaptée, les espèces peuvent circuler.

Mise en place d'une gestion différenciée des bords de route (effectuer un fauchage tardif, limiter les traitements phyto-sanitaires)

Conseil Général
Direction Départementale des Territoires
Communes et Communauté de communes



Milieu urbanisé majeur

Si l'urbanisation peut limiter la circulation des espèces, elle peut aussi la favoriser (jardins et espaces publics gérés de manière écologique moyennant une attention particulière dans leur conception et leur gestion).

Mise en place d'une gestion différenciée des espaces publics
Espèces végétales locales à privilégier
Information auprès des habitants sur la gestion écologique des jardins

Conseil Général
Direction Départementale des Territoires
Guide des plantations du Parc

Éléments ayant un impact important sur la TVB



Rencontre de la trame écologique potentielle et de l'urbanisation

Une attention particulière doit être portée à la gestion de ces espaces.

Étude fine de ces zones dans le cadre des documents d'urbanisme pour définir des objectifs de gestion

Syndicat Mixte du SCoT du Saumurois



Obstacle à l'écoulement (barrages, seuils...)

Les obstacles à la continuité aquatique qui empêchent les poissons et autres espèces de se déplacer librement dans les cours d'eau sont inventoriés.

Engagement d'une politique de continuité écologique (enlever les obstacles inutiles, mettre en place des passes à poissons)

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Entente Interdépartementale/SAGE Authion,
Agence de l'Eau, Fédérations de Pêche



Autoroute (élément ayant un fort impact paysager et écologique)

Seuls les passages à faune permettent aux espèces de franchir une autoroute.

Associations et structures naturalistes : Conservatoire Régional des Rives de la Loire et ses Affluents, CPIE Touraine-Val de Loire, LPO Anjou et Touraine, EDEN 49, Société d'Études Scientifiques de l'Anjou, Entomologie Tourangelle et Ligérienne, Société d'Étude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine, Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre, les Naturalistes Angevins.

Continuité au-delà de l'unité paysagère

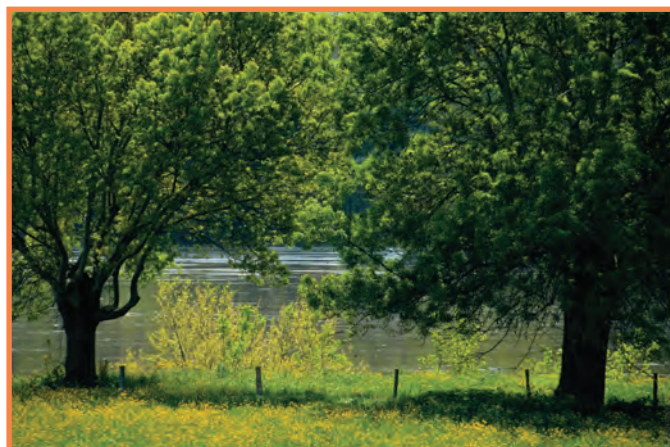


Trame écologique et/ou paysagère structurante

Grandes continuités liant les différentes unités paysagères et le territoire hors-Parc.



Arbres isolés au sein de cultures



Prairie bordée de Frênes têtards



Cours d'eau et sa végétation

